

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026**

**DELIBERATION 2026\_123**

**Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SARL BALLOY sur la commune de Bailleul**

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

**Présents (77) :**

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

**Procurations (8) :**

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 85**

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026**

**DELIBERATION 2026\_123**

**Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SARL BALLOY sur la commune de Bailleul**

L'entreprise BALLOY a été créée en 1990 et est implantée à Bailleul. Elle réalise des travaux de menuiserie métallique. Son activité touche la métallerie, la maintenance industrielle, la signalétique, le mobilier urbain. Elle est certifiée QUALIBAT et RGE, gage de qualité dans la profession. Elle emploie 29 salariés dont 27 CDI.

Afin de poursuivre son développement, elle souhaite faire l'acquisition d'une presse plieuse et d'un laser tube. Ceux-ci sont dotés de commande numérique et permettront de développer de nouveaux produits et de gagner en compétitivité et en efficience sur le site. Ils sont également moins énergivores et permettent d'optimiser la matière première générant ainsi moins de déchets.

Le montant de l'investissement est estimé à 407 900 € HT.

Ce projet de développement permettra la création de 9 CDI ETP.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant, Monsieur Guillaume BALLOY, a sollicité une aide financière auprès de la Région Hauts-de-France et de Cœur de Flandre agglo.

Au titre du dispositif aide au développement des PME – volet 1, incluant une bonification de 18 000 € pour les 9 emplois à créer, la Région Hauts-de-France a délibéré le 02 juillet 2026 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 99 580 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SARL BALLOY, en bonifiant de 18 000 € la création de 9 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission Européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil régional en date des 08 et 09 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil régional adoptée en date du 02 juillet 2026 et ayant pour objet la subvention allouée à la SARL BALLOY ;

Considérant la demande de subvention de la SARL BALLOY adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 10 décembre 2025 ;



Considérant la demande de subvention adressée conjointement par la SARL BALLOY au Conseil régional ;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu ;

Considérant le dispositif « PME+ volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

**Il vous est proposé :**

- d'allouer une subvention de 18 000 € à la SARL BALLOY au titre de la création de 9 emplois annoncés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SARL BALLOY, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 85**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

